

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 2 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, René LAMBOLEY, Jean-Luc PIANZI, Thierry VERDOT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Dominique TRELA, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Jacques DEAS à Thierry VERDOT, Gérard FESSELET à Thierry MARCJAN, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Judi 25 septembre	Judi 18 septembre	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Monique DINET est désignée.

**2014-07-45 – Service des Eaux- Décision Modificative n°3**  
*Rapporteur : Thierry MARCJAN*





Vu la délibération n°2014-01-02 du 13 février 2014 adoptant le budget primitif du service des eaux,  
Vu les délibérations du 5 juin 2014 approuvant le compte administratif 2013 et d'affectation du résultat

Dans le cadre d'annulation de titres sur les années antérieures, il convient de procéder aux écritures suivantes :

Chapitre 67	
Fonctionnement – dépenses - compte 673	+ 1 000 €
Chapitre 022	
Fonctionnement – dépenses	- 1 000 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver la décision modificative n°3 du Budget Eau selon les propositions formulées ci-dessous.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 OCT. 2014</b> <b>Et publication ou notification le 09 OCT. 2014</b></p> <p>Le Président,</p>	<p><b>Le Président,</b></p>  <p><b>Préfecture du Terr. de Belfort</b></p> <p><b>- 9 OCT. 2014</b></p> <p><b>Service Courrier</b></p> 
--	--